Bulletin du Conseil de la langue française

Volume 15, no 2, janvier 19

Monsieur Ghislain Croft quitte le Conseil et monsieur Alexandre Stefanescu le remplace au poste de secrétaire du Conseil



Le 7 août 1998, le secrétaire du Conseil, monsieur Ghislain Croft, quittait son poste pour occuper les fonctions de directeur général de la Francophonie au ministère des Relations internationales du Québec. Les membres du Conseil et ses collègues ont apprécié ses compétences professionnelles et lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur Alexandre Stefanescu est, depuis le 10 août dernier, membre et secrétaire du Conseil de la langue française. Avant d'accéder à ce poste, monsieur Stefanescu exerçait la fonction de directeur de l'édition, secteur collégial et universitaire, aux Éditions CEC. Il possède une vaste expérience en édition, en administration et en relations internationales, tant dans l'entreprise privée que dans la fonction publique, notamment à titre de secrétaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. En 1991, monsieur Stefanescu a été nommé Chevalier de l'Ordre des palmes académiques, distinction accordée par le gouvernement de la République française.

Quatre nouveaux membres au Conseil

À sa séance du 17 juin dernier, le Conseil des ministres a nommé comme membres du Conseil de la langue française, pour un mandat de quatre ans, les personnes suivantes:

- madame Nycole Bélanger, chef des Services linguistiques de la firme Glaxo Wellcome, en remplacement de madame Renée Lacoursière;
- madame Chantal Bouchard, professeure agrégée de l'Université McGill, en remplacement de madame Angéline Martel;
- monsieur Dominique de Pasquale, président de la firme Dominique de Pasquale, développement stratégique, en remplacement de monsieur Georges Koutchougoura;
- madame Bernadette Maugile, directrice à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, en remplacement de monsieur Émile Ollivier.

Les membres dont le mandat a été renouvelé sont :

- monsieur Robert Légaré, secrétaire de la Centrale des syndicats démocratiques;
- monsieur Henry Milner, professeur au Collège Vanier;
- monsieur Alain Prujiner, professeur à l'Université Laval.

Sommaire

L'Amérique aux quatre langues: richesse, diversité et solidarité intercontinentale p.2

Mission de la présidente et séminaire sur le plurilinguisme et les langues nationales p.3

Affichage p.3

Prix Jules-Fournier 1998 ....p.4

Récipiendaire du prix Jules-Fournier 1997 ....p.4

Création du prix Raymond-Charette p.4

Séminaire international sur la rédaction technique p.5

Les immigrants originaires de pays anglophones p.6

Réaffirmer les objectifs de francisation et restructurer l'offre de services p.7

Miser sur la lecture et le livre pour promouvoir le développement socio-économique et la qualité de la langue p.7

Nouveauté dans le site Internet p.8

Nouvelles publications du Conseil p.9

Les activités du Conseil p.10

Événements à venir dans la francophonie p.11

L'Amérique aux quatre langues; richesse, diversité et solidarité intercontinentale



« L'intégration économique que nos pays sont en train de mettre sur pied à travers les Amériques nous oblige à repenser et à redéfinir nos façons de travailler, de commercer et de communiquer. L'occasion nous est donc offerte de développer une nouvelle solidarité intercontinentale pour, d'une part, affirmer et renforcer nos identités culturelles et nos langues nationales et, d'autre part, éviter une uniformisation des valeurs et des contenus culturels. Comme la santé et l'environnement, la langue et la culture peuvent certainement faire l'objet d'alliances stratégiques internationales. »



C'est en ces termes que madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française, a commencé son allocution à l'intention des participants de la Conférence des parlementaires des Amériques, qui s'est déroulée à Québec du 18 au 22 septembre 1997. Dans son discours sur les enjeux et les impacts linguistiques du processus d'intégration économique des Amériques, madame Brédimas-Assimopoulos a rappelé que, s'il a pu être nécessaire de promouvoir une langue nationale tout en gérant l'usage des autres langues sur un territoire donné, il faut maintenant tenir compte de l'ouverture des marchés et de la mondialisation des échanges pour gérer l'usage des langues au sein des grands ensembles économiques.

Envisager l'avenir

Les nouvelles technologies ont pour conséquence un usage accru de la *lingua franca* qu'est devenu l'anglais. S'il n'est pas balisé, a rappelé madame Brédimas-Assimopoulos, cet usage est susceptible de tendre vers une homogénéisation de la culture tout en cantonnant langue et culture nationales dans la sphère du privé. Si les technologies constituent des vecteurs d'uniformisation, elles transcendent aussi des frontières et mettent à la disposition des individus comme des États des moyens efficaces pour augmenter la diffusion et la visibilité des langues et des cultures nationales.

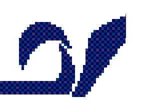
« Ce que nous devons protéger et promouvoir, a déclaré la présidente du Conseil de la langue française, c'est ce qui fait la nature d'un peuple, sa singularité, son unité, à l'intérieur d'un vaste ensemble politique ou économique, c'est-à-dire sa langue et sa culture. En d'autres mots, nous devons protéger et promouvoir ce qui fait la force d'une nation et donc sa capacité d'intégrer de nouvelles informations ou de nouveaux produits sans pour autant renier sa nature profonde. »

C'est sous cet angle que madame Brédimas-Assimopoulos a invité les parlementaires à envisager l'avenir : ouvrir les marchés, multiplier les liens tout en assurant le maintien et le développement des cultures et des langues nationales.

Il convient de protéger les langues nationales comme les intérêts intérieurs de la nation, tout en satisfaisant aux intérêts extérieurs. Ou bien nous laissons les langues et les cultures nationales devenir des phénomènes folkloriques, ou bien nous travaillons d'urgence au développement d'outils de communications, comme des interfaces ou des logiciels pour utilisation sur Internet dans les quatre langues officielles de notre continent.

Gérer l'usage des langues nationales

La présidente du Conseil de la langue française en a donc appelé à la responsabilité historique et humaine des parlementaires de voir au développement des cultures nationales. Elle leur a demandé de faire du respect de l'usage des langues nationales une question centrale des discussions sur l'intégration économique des Amériques. Elle a souligné l'existence de plusieurs moyens pour ce faire, dont la création d'instruments technologiques innovateurs ou encore l'établissement de normes internationales dans les quatre langues officielles quant à l'usage des langues dans les organisations supranationales.



Mission de la présidente et séminaire sur le plurilinguisme et les langues nationales

La présidente, Nadia Brédimas-Assimopoulos, et le directeur des études et recherches, Pierre Georgeault, ont effectué, en juin 1998, une mission de préparation du séminaire sur *La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation.*

Organisé conjointement par le Conseil supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique, la Délégation à la langue française de Suisse romande, le Conseil supérieur de la langue française de la France et le Conseil de la langue française du Québec, ce séminaire se déroulera les 30 novembre et 1er décembre 1998 au Québec. Il sera l'occasion d'approfondir la réflexion sur les enjeux linguistiques et les défis qu'impose le nouveau contexte économique mondial. Cette rencontre permettra également de définir des orientations et des actions à mettre en œuvre pour viser à une plus grande promotion des langues nationales sur leur territoire et de la diversité linguistique et culturelle dans les nouveaux ensembles économiques qui se dessinent.

Demande d'avis sur l'affichage des raisons sociales

Le 30 septembre 1998, la ministre responsable de la *Charte de la langue française*, madame Louise Beaudoin, demandait au Conseil de la langue française un avis sur l'affichage des raisons sociales.

Le mandat donné au Conseil est d'examiner la problématique générale de l'affichage des raisons sociales au Québec, y compris la question des marques de commerce utilisées comme raisons sociales. De plus, le Conseil doit dégager clairement les dimensions sociales, culturelles et économiques du cadre global dans lequel s'inscrit la question de l'affichage des raisons sociales au Québec en vue de proposer des modalités d'action qui puissent assurer le visage français du Québec, que ce soit par des interventions à caractère social, politique ou juridique.

La ministre souhaite également que l'étude du Conseil mette en lumière la dynamique résultant de l'interaction des diverses lois québécoises ou fédérales régissant les raisons sociales ou les dénominations sociales des entreprises ainsi que les exigences qui pourraient découler de traités, de conventions ou de pactes internationaux en matière de commerce ou de propriété intellectuelle.

Situation de l'affichage à Montréal de 1995 à 1997

La Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, l'Office de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique ont déposé en 1998 le rapport de leur recherche sur la situation de l'affichage à Montréal de 1995 à 1997.

Selon ce rapport, le présence du français est très forte et sa prédominance augmente. En effet, en 1997, on constate que pour l'ensemble de l'île, 78,4% des commerces (74,9% en 1995) présentent plus des deux tiers de leurs messages en français, dont 45,7% uniquement en français. Quant à l'affichage global des commerces, la présence du français se maintient à un très haut niveau et augmente constamment : elle atteint 97,3% des commerces en 1997 contre 94% en 1996 et 1995.

Des études démontrent que, même si la situation reste fragile dans certaines zones de cette région, la prédominance du français dans l'affichage est en augmentation en même temps que l'usage d'autres langues.

Complexité et paradoxes de l'affichage commercial

Bien que la présence et la prédominance du français aient augmenté en général, le rapport révèle une augmentation de la présence des autres langues dans l'affichage, ce qui entraîne une diminution de l'unilinguisme français de 48,7% à 45,7%. Selon la norme retenue, il suffit de la présence d'un seul message dans une autre langue, indépendamment du nombre de messages en français, pour changer de catégorie.

L'enquête de 1995 a porté sur près de 3 000 commerces et plus de 26 000 messages. Celle de 1996 touche 2 000 commerces sur rues et 17 000 messages. Enfin, celle de 1997 couvre quelque 2 000 commerces et plus de 19 000 messages.

On peut obtenir un exemplaire du rapport sur *L'évolution de la situation de l'affichage à Montréal de 1995 à 1997* en appelant au (418) 643-2956 à Québec ou au (514) 873-2285 à Montréal.

Récipiendaire du prix Jules-Fournier 1997
Madame Ghislaine Rheault
Journaliste au Soleil

« La lauréate du prix Jules-Fournier pour 1997 est une journaliste qui allie humour et connaissance de la langue française pour nous faire partager un point de vue original sur les faits de la vie quotidienne d'ici et d'ailleurs. Des faits qui sont parfois drôles et légers, mais qui sont aussi, souvent, difficiles à accepter et que le regard profondément humain qu'elle y jette nous permet d'intérioriser correctement. » C'est en ces termes que madame Enith Ceballos, membre du Conseil de la langue française, a rendu hommage à la lauréate, madame Ghislaine Rheault, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec tenu en novembre 1997.

Madame Rheault est journaliste au quotidien *Le Soleil*. En plus d'y avoir travaillé comme critique de télévision et de cinéma, elle a traité, entre autres sujets, de questions de santé et d'administration publique. Depuis mars 1995, elle rédige une chronique urbaine publiée trois fois par semaine.



De gauche à droite : monsieur Ghislain Croft, secrétaire du Conseil, madame Ghislaine Rheault, récipiendaire du prix Jules-Fournier 1997, et madame Enith Ceballos, membre du Conseil de la langue française.

Prix Jules Fournier 1998

Le prix Jules-Fournier est décerné à un journaliste de la presse écrite pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française, sans distinction du secteur d'activité : éditorial, reportage, nouvelles internationales ou locales, chronique de sports, dossiers, etc. Le lauréat reçoit une somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix lui est décerné.

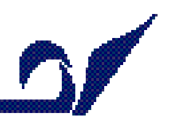
La date limite pour la présentation des candidatures au prix Jules-Fournier 1998 était le 11 septembre. Au moment d'écrire ces lignes, une dizaine de candidatures étaient reçues au Secrétariat du Conseil.



Création du prix Raymond-Charette pour les journalistes des médias électroniques

À sa séance du 10 septembre 1998, le Conseil de la langue française adoptait la création du prix Raymond-Charette destiné aux professionnels de la presse électronique (radio et télévision) des réseaux nationaux et communautaires. Ce prix qui sera décerné annuellement à un journaliste de la presse électronique québécoise viendra souligner sa contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité. Toutes les émissions d'affaires publiques seront considérées : éditoriaux, reportages, nouvelles internationales ou locales, chroniques de sports, dossiers, émissions d'animation culturelle. Par contre, les versions françaises d'émissions de radio ou de télévision conçues dans une autre langue ne seront pas admissibles.

Le lauréat recevra la somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix lui est décerné. La cérémonie de remise du prix Raymond-Charette se tiendra dans le cadre du congrès annuel de la Fédération des journalistes du Québec. Les formulaires d'inscription seront disponibles au printemps 1999.



Séminaire international sur la rédaction technique organisé par les Conseils de la langue française (France, Communauté française de Belgique et Québec) et les Délégations à la langue française de France et de Suisse romande



Compte rendu de Francine Gagné, chercheuse

À Bruxelles, les 24 et 25 novembre 1997, une quinzaine de conférenciers ont traité de la problématique de l'écrit technique telle qu'elle se présente en Belgique, en Suisse, en France et au Québec : les enjeux posés par la société de l'information et ses effets sur les nouvelles situations de travail; l'enseignement de la rédaction technique dans les divers pays; les prospectives en matière de formation et de développement d'outils d'aide à la rédaction.

Le bilan du séminaire fait ressortir l'importance grandissante de la rédaction technique et des lacunes à cet égard. En effet, plusieurs conférences ont montré que la lecture et l'écriture font désormais partie des tâches d'un nombre croissant de travailleurs : du rapport d'incident au devis technique; du mode d'emploi au plan de soins; de la définition d'une norme de qualité à la rédaction d'un guide d'utilisation. La rédaction de ces différents types de textes exige des travailleurs non seulement la maîtrise de la langue maternelle, mais également une bonne connaissance de la terminologie du métier, des formes textuelles qui y sont en usage et, souvent, la maîtrise des nouvelles techniques de communication. Or cet ensemble de savoirs et de savoir-faire que l'on a nommé, au séminaire, « la communication technique » n'est pas toujours acquis et devrait recevoir une attention particulière.

À l'issue de cette rencontre, les organismes participants ont adopté les résolutions suivantes qui ont été entérinées par les trois conseils de la langue française.

Dans le domaine de la formation en général

Les conseils demandent à leurs ministres de l'Éducation de porter une attention particulière à l'acquisition et à la maîtrise des compétences nécessaires à la rédaction et à la communication techniques, dans le cadre de la formation générale, technique ou professionnelle, et à quelque niveau que ce soit. Ils demandent aussi à leurs ministres de l'Éducation de décloisonner les disciplines enseignées, de façon à élaborer une culture où la communication technique ait sa place.

Dans le domaine de la formation et de la pratique professionnelles

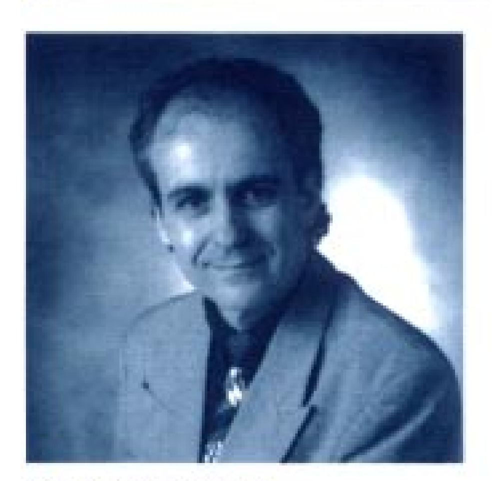
Les conseils incitent leurs ministres de l'Éducation à créer des formations spécialisées en communication technique et à mettre sur pied une formation spécifique pour les formateurs. À leurs ministres responsables de la Main-d'œuvre ou de l'Emploi, ils demandent que la formation à la rédaction et à la communication soit considérée comme un aspect important de toute formation professionnelle. Ils estiment que les entreprises devraient être sensibilisées aux retombées de la communication technique en ce qui touche la productivité, et qu'elles devraient assumer dès lors une partie des coûts de la formation en ce domaine. Ils souhaitent que les entreprises et les syndicats considèrent la maîtrise de la rédaction et de la communication techniques comme une qualification professionnelle, au même titre que la maîtrise des outils informatiques par exemple, et qu'ils la valorisent en conséquence.

Dans le domaine de la recherche et du développement

Ils incitent leurs gouvernements respectifs à encourager les recherches portant sur les compétences générales en matière d'écriture; ils leur demandent de promouvoir les recherches dans le domaine des besoins et des compétences en matière de langues de spécialité et de communication technique. Ces recherches devraient permettre la comparaison entre pays, notamment ceux de la francophonie. Ils demandent à leurs gouvernements de mettre en place ou de renforcer des programmes de développement d'outils informatiques d'aide à la rédaction. Enfin, les conseils demandent que ces programmes fassent l'objet de coopération entre pays francophones. Plus particulièrement, ils prônent le développement, au moyen d'efforts concertés, de méthodes et d'outils d'aide à la rédaction en français « rationalisé » ou « contrôlé » et l'élaboration des ressources linguistiques nécessaires (corpus, lexiques...).

Le suivi de ces résolutions

Pour assurer le suivi au Québec, la présidente du Conseil, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, a transmis les résolutions aux ministres responsables de l'Éducation et de l'Emploi. Des démarches ont également été entreprises auprès de divers organismes touchés par cette question aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.



Michel Paillé, chercheur

Les immigrants originaires de pays anglophones

En 1992, un mémoire sollicité par le ministre de l'Éducation du Québec recommandait, entre autres choses, d'accorder aux immigrants originaires d'un pays anglophone le droit d'inscrire leurs enfants au secteur d'enseignement de langue anglaise au Québec. Bien que rejetée par le gouvernement du Québec, qui a commandé et reçu ce mémoire, et par les gouvernements subséquents, cette proposition est régulièrement remise de l'avant depuis six ans.

La façon la plus simple, à notre avis, de mesurer l'effet d'une telle recommandation consiste à compter, parmi les immigrants que le Québec a admis au cours d'une période quelconque, le nombre d'enfants qui, par cette dérogation supplémentaire (il y a déjà des exceptions et des exemptions) à la *Charte de la langue française*, auraient eu accès à l'école de langue anglaise. D'après nos données sur l'immigration, nous pouvons calculer combien d'immigrants nous avons accueillis en provenance de pays anglophones de 1988 à 1992 inclusivement, la dernière période quinquennale pour laquelle nous avons toutes les informations pertinentes.

Le *Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone* présidé par Gretta Chambers pouvait consulter, lors de sa réflexion, un ouvrage de Claude Truchot (*L'anglais dans le monde contemporain*, Le Robert, 1990) qui a dressé une liste de plus de 35 pays où l'anglais a un statut officiel. Cette liste permet de calculer l'effet de la recommandation sur la répartition des enfants d'immigrants entre les secteurs d'enseignement francophone et anglophone. En effet, les statistiques sur l'immigration internationale montrent que le Québec a accueilli 25 022 immigrants natifs de 17 de ces pays anglophones, soit 12,5 % de l'immigration internationale totale (200 886) de la période 1988-1992. Au demeurant, cette proportion est relativement stable, car l'ajout des années 1993 à 1996 inclusivement la porte à 12,7 %.

En outre, on obtient selon le pays de dernière résidence un total de 29 358 immigrants arrivés au Québec entre 1988 et 1992 inclusivement, soit 14,6 % de l'ensemble des immigrants accueillis au Québec durant cette période (les données pour des années plus récentes ne sont pas accessibles). Peu importe le critère choisi, cela représente au moins un enfant immigrant sur huit, voire un sur sept, qui aurait pu avoir accès à l'école de langue anglaise.

Une interprétation plus large de la recommandation de 1992 pourrait amener davantage d'écoliers aux établissements de langue anglaise. En effet, Truchot retient aussi des pays où l'anglais joue « un rôle important de **langue véhiculaire** intranationale et internationale ». Parmi ces pays, on compte l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, Israël, Singapour, etc. En ajoutant, pour les années 1988 à 1992, les immigrants originaires de 18 de ces pays (une trentaine) à ceux de la liste précédente, on obtient une proportion de 26,0 % selon le lieu de naissance (26,9 % avec l'ajout des années 1993 à 1996 inclusivement) et de 28,8 % selon le pays de dernière résidence. C'est donc dire qu'une application très large de la proposition de 1992 accorderait un droit d'admissibilité aux écoles de langue anglaise à plus d'un enfant immigrant sur quatre.

Pays où l'anglais est langue officielle :
Afrique du Sud, Australie, Barbades, États-Unis, Ghana, Grenade, Guyane, Hong Kong, Irlande, Jamaïque, Kenya, Nigéria, Philippines, Royaume-Uni, Saint-Vincent, Soudan et Trinité et Tobago.

Pays où l'anglais est langue véhiculaire :
Bahreïn, Bangladesh, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Inde, Indonésie, Israël, Jordanie, Koweit, Malaisie, Île Maurice, Oman, Pakistan, Qatar, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande.

Il faut noter que ces pourcentages, établis d'après les caractéristiques des immigrants accueillis au cours de la période 1988-1992, pourraient changer selon l'origine de nos immigrants internationaux. Ils baisseraient sous l'effet de flux migratoires plus importants en provenance de pays non anglophones. Par contre, ils pourraient aussi augmenter du fait d'un élargissement des modalités d'accès à l'école de langue anglaise basé sur le pays de naissance ou de dernière résidence. Les années 1988 à 1992 montrent d'ailleurs une fluctuation : la proportion d'immigrants dont le pays de dernière résidence est un pays où l'anglais est langue officielle ou véhiculaire a oscillé entre 24,9 % (1990) et 33,9 % (1992).

On ne saurait cependant se limiter à cette dimension démographique pour apprécier les effets de la proposition de 1992. Deux autres aspects méritent d'être évoqués. D'abord, cette recommandation créerait deux catégories d'immigrants, certains ayant accès à l'école anglaise tandis que les autres seraient tenus d'inscrire leurs enfants à l'école française. Ensuite, on ne saurait modifier la *Charte de la langue française* en énumérant, dans l'un de ses articles, les pays anglophones du monde. La proposition de 1992 conduirait plutôt à une modification ayant pour modèle l'article 86 et donnerait au gouvernement le pouvoir discrétionnaire de déterminer, par décrets, quels pays de naissance ou de dernière résidence confèrent aux personnes qui en sont originaires un droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise au Québec.



Réaffirmer les objectifs de francisation et restructurer l'offre de services

Mireille Levesque, chercheuse

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a tenu en avril dernier des consultations publiques sur les services de francisation aux immigrants sous le thème « Conjuguons nos efforts pour le français ».

À cette occasion, le Conseil de la langue française a présenté un mémoire intitulé *Réaffirmer les objectifs de francisation et restructurer l'offre de services.*

Dans l'ensemble, le Conseil adhère aux principes et valeurs qui sous-tendent les services de francisation, notamment en ce qui a trait à la vision de la citoyenneté et de la francisation dans l'espace public.

Le partage d'une langue commune apparaît comme un gage d'équité et de participation pleine et entière à la société québécoise. À tous ceux qui veulent vivre au Québec, il est demandé, au chapitre de l'intégration linguistique, de fournir les efforts nécessaires pour apprendre le français d'une façon qui leur en permette l'utilisation dans la vie publique. En retour de la demande qui leur est faite d'apprendre le français, l'État s'engage à investir des ressources suffisantes dans les programmes d'enseignement du français.

Le Conseil a voulu insister sur quatre dimensions qui lui semblent fondamentales en matière de francisation des immigrants, soit :

- la nécessité d'une démarche progressive et structurée dans une perspective de formation continue pour assurer une francisation « qualifiante »;

- des parcours individualisés qui tiennent compte, à chaque étape de la formation, des besoins de formation et du niveau de connaissances déjà acquises en français plutôt que de critères purement administratifs;

- la nécessité d'une structure unifiée qui prendrait en charge toutes les activités de francisation, de l'élaboration des politiques et des programmes à la gestion des opérations, des budgets et des ressources humaines;

- et finalement, ce qui s'avère le plus important, l'évaluation de l'efficacité des cours de francisation et de la connaissance réelle du français.

Le Conseil a également rappelé que la francisation des populations immigrées tient autant au statut, à la qualité et à l'usage du français dans la société d'accueil qu'à la capacité institutionnelle en matière de services de francisation et à la motivation des personnes à apprendre et à utiliser le français comme langue commune dans les sphères de la vie publique. Négliger une de ces dimensions, c'est ouvrir une brèche et remettre en cause l'efficacité même de la politique linguistique. C'est dire que les efforts doivent porter sur tous les fronts à la fois et que tous doivent pousser à la roue.

Miser sur la lecture et le livre pour promouvoir le développement socio-économique et la qualité de la langue

Le temps de lire,
un art de vivre

Projet de politique de la lecture et du livre

Parce que la lecture entretient un lien évident avec la qualité de la langue, le Conseil a désiré faire connaître son opinion sur le projet de politique du ministère de la Culture et des Communications intitulé *Le temps de lire, un art de vivre.* Le débat a fait ressortir que la maîtrise d'une langue correcte, par la majorité de la population, a des répercussions sur le niveau socio-économique de la société québécoise dans son ensemble et, par voie de conséquence, sur le statut même de la langue française au Québec.

suite...

... suite

Le mémoire *Miser sur la lecture et le livre pour promouvoir le développement socio-économique et la qualité de la langue* a été déposé lors du Sommet sur la lecture et le livre qui s'est tenu les 22 et 23 avril 1998.

Le Conseil a souscrit d'emblée aux objectifs énoncés dans le projet de politique de la lecture et du livre. Il a appuyé, en particulier, la volonté de consacrer des efforts considérables à l'enrichissement des bibliothèques publiques et scolaires ainsi que les initiatives destinées à accroître l'accessibilité à la lecture et au livre.

Cependant, dans sa conclusion, le Conseil a cru qu'il fallait aller plus loin sur les points suivants :

- énoncer clairement que la réduction du déficit culturel de l'école québécoise doit être un objectif prioritaire de l'État;

- accorder une priorité à l'achat de manuels scolaires, s'assurer en particulier que chaque élève du primaire et du secondaire ait à sa disposition son propre manuel de français, sa propre grammaire et son propre dictionnaire;

- se concerter avec ses partenaires francophones pour favoriser la publication et la diffusion de livres et revues scientifiques ainsi que de manuels techniques en langue française. Les bibliothèques scolaires et les bibliothèques publiques devraient s'abonner aux principales revues de vulgarisation scientifique et de synthèse publiées en français, au Québec et ailleurs;

- procéder enfin à une grande entreprise de numérisation des oeuvres pour favoriser une meilleure diffusion des ouvrages littéraires, ou autres, produits au Québec et pour assurer une plus grande place à la langue française dans les réseaux internationaux d'échanges d'information. L'État pourrait jouer un rôle exemplaire à cet égard.

Ce document est disponible dans le site Internet du Conseil.

Internet

Nouveauté dans le site Internet du Conseil

Sondage sur l'intégrité du français dans le courriel

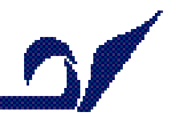
Le Conseil a entrepris une recherche sur l'intégrité du français dans les systèmes de courrier électronique utilisés au Québec. On peut facilement constater lors de l'utilisation d'un système de courrier électronique diverses situations problématiques : objet du message, texte du message ou fichier joint dénaturés, pleins de hiéroglyphes ou, encore, confirmation de réception d'un message rédigée en anglais.

L'objectif de l'étude est donc de brosser un portrait exhaustif, pour l'administration publique, et représentatif le plus possible pour le secteur privé, du respect de l'intégralité du français dans les systèmes de courrier implantés au Québec. La description des différents problèmes repérés au cours de l'étude sera suivie de propositions de solutions.

L'enquête elle-même se déroulera en 1998-1999 ainsi que l'analyse des résultats et la rédaction du rapport.

Participez au sondage du Conseil :

www.clf.gouv.qc.ca



Nouvelles publications du Conseil

Le Conseil de la langue française 1978 à 1998

par Gérard Lapointe

Secrétaire du Conseil de la langue française de 1980 à 1985, Gérard Lapointe a rédigé, à l'occasion du 20e anniversaire, un ouvrage de référence sur les activités du Conseil depuis sa création en 1978, en collaboration avec différentes personnes qui ont travaillé dans cet organisme comme membres, chercheurs ou collaborateurs.

Plus qu'un ouvrage de référence, ce document important trace l'évolution du Conseil et ses prises de décision et met en relief l'ampleur et la diversité des travaux de recherche réalisés au cours des vingt dernières années.

L'usage des langues dans les services de l'État québécois

Cette étude met en relief trois principes directeurs qui devraient guider l'établissement d'usages linguistiques d'exception à l'intention de la population immigrée. Le premier est la conception de la démocratie libérale qui fonde la légitimité d'une politique linguistique telle que la *Charte de la langue française*. Le second est la conception libérale de la justice sociale dans les services de l'État à l'intention des immigrants et des minorités linguistiques et culturelles. Le troisième est la façon d'harmoniser, dans une approche pluraliste, les oppositions courantes entre les partisans de l'affirmation des priorités nationales et les défenseurs des droits individuels.

Cette réflexion a été menée par Michel Pagé, du département de psychologie de l'Université de Montréal.



L'inforoute en français : un portrait québécois

Par monsieur Réjean Roy, consultant, avec la collaboration de monsieur Pierre Georgeault, directeur de la recherche au CLF

À l'aube de l'an 2000, la prospérité économique des pays industrialisés ne dépend plus principalement de leurs ressources en matières premières et en énergie. Elle est fonction de la capacité des entreprises à produire et à recueillir de l'information. Or la plus grande partie de l'information n'existerait pas sans son support : la langue. Économie, information et langue sont, plus que jamais, intimement liées et le développement économique ne peut plus faire l'économie du traitement informatisé de la langue.

Activités du Conseil

En septembre1997, se tenait la première édition des *Journées de la culture*. Sous le thème **Entrez voir la culture**, le ministère de la Culture et des Communications invitait la population à une journée porte ouverte. Quatre cent cinquante personnnes ont visité les différentes expositions dans les divers salons thématiques. Dans le salon **Une langue, des mots et des lieux,** le Conseil de la langue française, l'Office de la langue française et la Commission de la toponymie présentaient au public leurs différentes activités.

Pour la deuxième édition en 1998, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil de la langue française présentait son site Internet.

Après une absence de plusieurs années, le Conseil a participé à deux salons Info-Service, événement axé sur l'information gouvernementale et l'éducation populaire. Un premier salon s'est tenu à Trois-Rivières à l'automne 1997, l'autre à Rouyn-Noranda au printemps 1998. Ce dernier a accueilli au-delà de 11 000 visiteurs. En novembre 1998, le Conseil sera présent au salon Info-Service qui aura lieu à Sherbrooke.

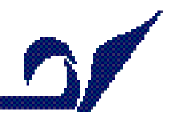
En collaboration avec le Conseil de la langue française, la délégation Wallonie-Bruxelles au Québec lançait en octobre dernier en présence de monsieur Jean-Marie Klinkenberg *« Le français en Belgique*, une communauté, une langue ». Cet ouvrage traite de la langue française en Belgique sous ses multiples aspects : historiques, linguistiques, socio-politiques, culturels. L'ouvrage se divise en deux parties : la première analyse l'histoire de la langue depuis les origines jusqu'à nos jours et décrit les caractéristiques du français en Belgique; la seconde partie est consacrée aux enjeux sociaux, politiques et culturels. Pour tout renseignement contactez :

Nora Jezierski-Ramaker
De Boeck et Larcier
Département Duculot
Fond Jean-Pâques, 4
B - 1348 Louvain-la-Neuve

À l'occasion de la Francofête 1998 tenue en mars dernier, le Conseil s'est joint aux organismes de la langue française et à ceux de la francophonie pour présenter à la population québécoise ses travaux dans le cadre de deux grandes expositions, l'une à Québec et l'autre à Montréal.



De gauche à droite : madame Nicole Paquin, responsable des communications et monsieur Donald Belley, responsable de la documentation, présentant le site Internet du Conseil lors du Salon Info-Service de Trois-Rivières.



Office franco-québécois pour la jeunesse

Au printemps 1999, se tiendra à Paris, dans le cadre des accords France-Québec, un événement culturel d'envergure. La préparation de cet événement est sous présidence de Robert Lepage. Le Conseil de langue française, à l'invitation de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, participe à la réalisation d'un projet du volet culturel assumé en large part par l'Office et par l'Association des professeures et professeurs de français. Un concours d'envergure nationale, lancé au moment de la rentrée scolaire, s'adresse aux étudiants du second cycle du secondaire, du collégial et des universités. Il vise la production de grandes affiches de pensées (dazibaos) et de poèmes-affiches. Les dazibaos et les poèmes-affiches retenus seront exposés à Paris et les gagnants pourront bénéficier d'un voyage à Paris au moment de la tenue de l'événement *Le printemps du Québec en France*.

concours de création :
Le Printemps du
Québec
en France

Heureux d'un printemps

Événements à venir dans la francophonie

Événement : Forum de morphologie
Thème : La morphologie des dérivés évaluatifs
Date : 29 et 30 avril 1999
Endroit : Toulouse

Pour information **Nicole Serna**
ERSS
Maison de la Recherche
Université de Toulouse-Le Mirail
F-31058 - Toulouse Cedex

Ou serna@cict.fr

Événement : Journées Langues et Droit
Thèmes : Séminaire de perfectionnement en jurilinguistique française
Colloque Harmonisation et dissonance : Langues et Droit au Canada et en Europe
Date : 5 au 7 mai 1999
Endroit : Moncton (Nouveau-Brunswick)

Pour information **CTTJ -École de droit**
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9
Téléphone : 506-858-4145
Télécopieur : 506-858-4102
Courrier : cttj@umoncton.ca

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit; il n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR ☐ MADAME ☐

NOM ____________________

PRÉNOM ____________________

RUE ____________________

VILLE ____________ PROVINCE ________

PAYS ________ CODE POSTAL ________

Cette adresse est celle de :

☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est :

☐ un nouvel abonnement

☐ un changement d'adresse

☐ une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt;
je précise s'il y a lieu :

Exemples : Professeur en **philologie**
Journaliste **chroniqueuren économique**

____

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants :

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente

Alexandre STEFANESCU, secrétaire

Enith CEBALLOS
Georges KOUTCHOUGOURA
Renée LACOURSIÈRE
Benoît LAVALLÉE
Robert LÉGARÉ
Angéline MARTEL
Henry MILNER
Émile OLLIVIER
Francine OSBORNE
Alain PRUJINER

Le Bulletin du Conseil de la langue française paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Graphisme et édition électronique :

EURÊKACommunication Marketing

Impression : Imprimerie Ste-Croix

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998 ISBN 2-550-33282-2

Permanence du Conseil

Secrétariat :
Alexandre Stefanescu, secrétaire
Rosita Harvey, adjointe au secrétaire

Direction des études et recherches :
Pierre Georgeault, directeur

Les services administratifs et de communications:
Gilles-André Boucher, responsable de la gestion
Nicole Paquin, responsable des communications

Adressez toute correspondance à :

Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Télécopieur:(418)644-7654
Téléphone:Québec: (418)643-2740
Montréal(514)873-2285
Courrier électronique:Qué:clfq@clf.gouv.qc.ca
Mtl:clfm@clf.gouv.qc.ca
Site Internet: www.clf.gouv.qc.ca

Port de retour garanti



